



DEC/MT/25/02/17

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

DECIDE

Cette décision annule et remplace les décisions n° 24/12/95 du 06/12/2024 et n°25/01/12 en date du 28/01/2025

- **DE FIXER** à partir du 1^{er} janvier 2025, les tarifs du marché de Saint-Sauveur comme ci-dessous :

EMPLACEMENT DU MARCHÉ DE SAINT SAUVEUR - PASSAGERS	2023	2024	2025
Mensuel du 1^{er} au 30/31 de chaque mois			
Le mètre carré hors branchement électrique	101,34 €	105,90 €	108,02 €
la quinzaine - présence obligatoire pendant 15 jours consécutifs			
Le mètre carré hors branchement électrique	91,20 €	95,30 €	97,21 €
La semaine - présence obligatoire de 7 jours consécutifs			
Le mètre carré hors branchement électrique	70,92 €	74,11 €	75,59 €
A la journée			
Le mètre carré hors branchement électrique	20,28 €	21,19 €	21,61 €
PENALITE DE NON RESPECT DE LA DUREE DE RESERVATION (absence non justifiée - ajout	30,00%	30,00%	30,00%
TARIF ELECTRICITE ABONNE SAINT SAUVEUR/2 MOIS			
Forfait 2 mois 0 à 1 ampères	106,02 €	35,00 €	36,58 €
Forfait 2 mois 1 à 5 ampères	318,19 €	39,90 €	41,70 €
Forfait 2 mois 5 à 10 ampères	318,19 €	75,81 €	79,22 €
Forfait 2 mois 10 à 15 ampères	424,06 €	119,70 €	125,09 €
Forfait 2 mois 15 à 20 ampères	530,25 €	159,60 €	166,78 €
Forfait 2 mois 20 à 25 ampères	636,48 €	199,50 €	208,48 €
Forfait 2 mois 25 à 30 ampères	636,48 €	239,40 €	250,17 €
Forfait 2 mois 30 à 35 ampères	636,48 €	279,30 €	291,87 €
Forfait 2 mois 35 à 40 ampères	636,48 €	319,20 €	333,56 €

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Ile d'Yeu, le 4 février 2025

La Maire,
Carole CHARUAU

